Les voleurs continuent

L'indélicate mercière

Hier matin, pendant l'absence de son père, qui est courtier en cafés, 16, rue du Croquet, Mlle François s'en fut rendre visite à une voisine, Catherine Morrel, 20 ans, mercière, rue du Curé-Saint-Sauveur, 29. Celle-ci offrit une tasse de café à la jeune fille et sortit sous le prétexte d'aller chercher un pot de confiture.

Sachant que personne n'était dans l'appartement de M. François, la mercière y pénétra et après avoir forcé une armoire et une cassette, s'enfuit en emportant une petite somme d'argent et des bijoux, le tout estimé à une cinquantaine de francs.

Elle fut arrêtée quelque temps après et conduite au poste où elle avoua le vol.

En conséquence l'indélicate mercière sera déférée au Parquet.

Les économies s'envolent

Mlle Anne Quéniart, 21 ans, bonne depuis trois mois chez M Copin, restaurateur, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, possédait 1500 francs d'économies et un livret de caisse d'épargne. Elle les avait soigneusement placés dans un coffret et cachés dans sa malle.

Hier elle se rendit dans sa chambre et constata que ses économies avaient disparu. Comme on ne put relever aucune trace d'effraction, on en conclut que, seules, des personnes de la maison avaient pu faire le coup.

Une enquête fut ouverte qui amena l'arrestation de Marguerite Sonneville, 29 ans, servante, déjà condamnée à un an de prison pour vol, demeurant rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. L'ami de cette dernière fut également arrêté. Une perquisition opérée au domicile de Marguerite Sonneville fit découvrir 400 francs en billets de banque, deux bracelets en or, une montre en or, des effets neufs pour homme et de la lingerie pour femme.

Après avoir avoué le vol, l'indélicate servante a été, ainsi que son ami, déférée au Parquet.

Epicerie cambriolée

Dans la nuit de vendredi à samedi, des cambrioleurs, après avoir cassé le carreau d'une porte, se sont introduits chez M. Bourlet, rue Molière, et ont dérobé des vêtements et des denrées.

Le montant du vol s'élève à 40 francs. Une enquête est ouverte.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Comité des fêtes de Fives-Saint-Maurice

En vue de la fête en l'honneur de la vieillesse et du travail, qui doit avoir lieu le dimanche 11 mai, une réunion préparatoire aura lieu aujourd'hui dimanche 4 mai, à trois heures et demie précises, rue de Bouvines, 16.

Société Amicale des anciens du 127e de ligne

La société prie ses membres d'assister aux défilés que la société des combattants de 70-71 organise pour le dimanche 4 mai. Réunion au siège à 10 heures. Insigne de rigueur.

Lundi 5 mai, assemblée générale à 8 heures et demie. Concours de bac. Présence indispensable.

ROUBAIX

LE MAITRE SAINT-SAENS A ROUBAIX

Ce fut une grandiose manifestation artistique que la fête de gala organisée samedi soir, à l'Hippodrome, par la Choral Nadaud, en l'honneur du vénérable compositeur Saint-Saëns, grand-croix de la Légion d'honneur. Dans la loge centrale, délicieusement ornée, l'illustre maître présidait, ayant autour de lui MM. Félix Trépont, préfet du Nord ; Michelot, inspecteur de l'enseignement musical au ministère de l'instruction publique ; les adjoints au maire de Roubaix ; Aussaresses, chef de cabinet du préfet ; le colonel Bernard, sous-chef d'état-major, représentant M. le général commandant le 1er corps d'armée ; Bonnerot, secrétaire de Saint-Saëns ; Richart, président de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; les généraux Exelmans, commandant la 1re brigade d'infanterie ; Lebas, gouverneur de Lille ; Fournary, chef d'état-major du 1er corps ; Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix ; Eustace, directeur du Conservatoire de Tourcoing ; Ratez, directeur du Conservatoire de Lille ; Pellier, directeur départemental de l'enseignement ; Sliénon du Pré, sénateur et bourgmestre de Tournai, etc.

L'heure tardive à laquelle se termina cette inoubliable soirée nous oblige à en remettre le compte rendu à demain.

ARRESTATION D'UN VOLEUR DE TISSUS

Hier soir, les agents de sûreté Carraite, Lamblin et Lefebvre ont mis en état d'arrestation, rue de la Gare, le sieur Henri Delgrange, 28 ans, demeurant rue de Béthune, domestique au service de M. Tiberghien, messager.

Il y a deux mois, se trouvant à Lille, Delgrange vola sur la voiture de son patron une pièce de tissus de 260 francs que la police retrouva chez M Liévin Demeyer, marchand de coupons, rue de l'Alma, à qui elle avait été vendue par l'inculpé.

Delgrange a été déféré au parquet.

LA MAIN DANS LE METIER

Une soigneuse de la filature Prouvost, rue de Beaumont, Mlle Marthe Lebecq, 27 ans, demeurant rue de Denain, 37, a eu la main retissée par les peignes de son métier.

La malheureuse, dont l'état est grave, a été admise d'urgence à la Fraternité.

LA CAMBRIOLE

Après avoir escaladé une palissade en bois donnant sur la rue d'Epinel, des malfaiteurs ont pénétré dans les magasins et bureaux de M. Léon Despretz, négociant en déchets, 115, rue de l'Ouest. Du magasin des matières, ils ont gagné une petite cour dont ils ont à nouveau franchi le mur de clôture et pénétrèrent alors dans le bureau. Les « compagnons de nuit » s'attaquèrent au coffre-fort qui résista. Ils fouillèrent enfin tout le bureau et se retirèrent sans rien emporter.

TOURCOING

LES VOLS DE LAINE

Depuis quelque temps, quelques menus vols étaient constatés à la gare des Francs. Les voleurs étaient assez habiles pour opérer sans être vus. Naturellement ces derniers jours, une surveillance active était exercée. Elle n'a pas été inutile, puisque hier soir, un homme d'équipe aperçut un individu occupé à remplir un tablier de laine qui se trouvait dans un wagon. L'homme d'équipe, M. D..., quand l'individu eut fini son travail et qu'il s'apprêtait à sortir de la gare, alla à lui et l'invita à le suivre chez M. le chef de gare. C'était un nommé Vanfleteren Marceau-Joseph, débardeur, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, rue Malesherbes.

Cet individu refusa de suivre M. D... Ce dernier lui arracha le tablier et s'empressa d'avertir le chef de gare qui fit prévenir M. Anthée, commissaire au 1er arrondissement.

En attendant l'arrivée de la police, Vanfleteren fut gardé à vue. Le brigadier Rousseau procéda à son arrestation.

Questionné par M. Anthée, il fit des aveux. Arrêté, il sera déféré au Parquet.

POUR IVRESSE ET OUTRAGE

Un certain Dhélemme Cyrille, âgé de 44 ans, marchand de racines, demeurant rue de la Bienfaisance, était hier sur la place de la République en état d'ivresse. Il manifestait à sa manière. L'agent de police Berquin le pria de se tenir tranquille. Dhélemme se mit à l'injurier grossièrement. Il fut conduit au commissariat du 1er arrondissement. M. Anthée l'arrêta. Il sera déféré au Parquet.

CHAPITRE DES CHUTES

— M. Honoré Albert, 43 ans, garçon de magasin à la Condition publique, après avoir eu la main comprimée entre le bâti et le tablier d'une bascule qu'il avait déplacée, a fait une chute sur l'encadrement du bâti.

Contusions de la main droite, déchirure musculaire de la main sacro-lombaire à droite. 25 jours de repos.

— M. Depoorter François, 56 ans, fileur, s'est fait un effort en tombant dans son métier. Contusion à la région coccygienne. 20 jours de repos.

AUTOUR DE LILLE

TEMPLEUVE

RECTIFIONS

Usant de son droit de réponse, notre ami Demesmay vient d'adresser au journal l'*Echo Populaire*, d'Orchies, la lettre suivante dans laquelle il rectifie les erreurs singulières d'un article paru le 27 avril, sous le titre ambitieux de « Mise au point » :

Monsieur le Directeur,

« Dans le numéro de votre journal paru le 27 avril 1913, l'un de vos correspondants, s'abritant, suivant son habitude, derrière un anonymat prudent, critique les très justes observations que j'ai formulées à Templeuve, le 13 avril, lors du compte rendu de mandat de la minorité républicaine du conseil municipal, au cours d'une réunion tenue à l'occasion de la constitution définitive de la Ligue Républicaine Templeuvoise.

Vous ne trouverez pas mauvais que j'utilise en la circonstance le droit de réponse qui m'est reconnu par la loi et que je remette à mon tour les choses au point.

Je vais donc répondre, paragraphe par paragraphe, aux allégations et insinuations de votre correspondant. J'espère que, de cette façon, la religion de vos lecteurs se trouvera définitivement éclairée.

ADRESSE A M. POINCARE

Mon vœu était ainsi conçu :

« Le conseil municipal de Templeuve, réuni en 1re séance, adresse à M. Poincaré, Président du Conseil des Ministres, l'expression de son profond attachement et de son entière confiance pour qu'il fasse triompher le programme républicain d'œuvres laïques, de Progrès et d'émancipation sociale dans l'ordre et la liberté. »

Votre correspondant oublie la dernière partie de ce vœu : «... dans l'ordre et la liberté ». J'admets qu'il ne soit guère partisan de la liberté, mais est-ce une raison pour tronquer mon texte et pour le défigurer ?

Mon vœu obtint la priorité et réunit les 6 voix de la minorité républicaine.

Le maire avoua qu'il n'avait pas songé à rédiger une adresse à M. Poincaré. Je lui répondis qu'il n'était pas trop tard pour réparer cet oubli. Il proposa alors le texte suivant : « L'assemblée municipale de Templeuve, réunie en 1re séance, adresse à M. Poincaré, président du conseil, et aux membres du Gouvernement l'expression de son loyalisme. » Cette formule était bien tiède et et nous admirâmes que M. Baratte se jugeât suffisamment « républicain » pour honorer de son « loyalisme » le président du conseil. Notre vœu ayant été repoussé par la majorité, nous nous ralliâmes néanmoins, faute de mieux et par simple courtoisie, au vœu de M. Baratte.

Or, je vous prie de remarquer que le 5 juillet, mon vœu avait obtenu la priorité et qu'une demande de scrutin public avait été déposée. En dépit de cette précaution, le maire s'était bien gardé de faire mentionner qu'il avait, avec ses quatorze fidèles partisans, voté contre. J'attirai l'attention de l'administration préfectorale sur cette étrange omission. Et M. le Préfet me répondit :

« Lille, le 20 juillet.

« Vous m'avez, par lettre du 5 juillet courant, fait part de vos griefs au sujet de certaines décisions prises par le conseil municipal et la municipalité de Templeuve.

« En ce qui concerne les votes par scrutin public, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le procès-verbal doit mentionner les noms des votants avec la désignation de leur vote. »

J'ajoute qu'en juin 1902 M. Baratte, maire de Templeuve, candidat à la succession de mon oncle, Félix Demesmay, demandait l'investiture de la Ligue républicaine cantonale. Sa candidature réunit quelques voix républicaines, dont la mienne, mais fut assez froidement accueillie par la majorité de nos amis. L'honorable secrétaire de notre Ligue somma M. Baratte, qui se réclamait du parti progressiste, de dire loyalement s'il se rangeait du côté de MM. Barthou et Poincaré, alors progressistes de gauche, ou du côté de M. Méline qui votait avec les droitiers. M. Baratte se contenta de répondre qu'il avait « comme lecture républicaine » le journal le « Temps » auquel il était abonné.

Dans ces conditions, n'étions-nous pas autorisés à nous étonner de ce que cet homme adressât l'expression de son loyalisme à M. Poincaré qu'il avait renié 10 ans plus tôt ?

L'ECLAIRAGE AU GAZ

M. le maire a toujours manifesté et manifestera toujours une extrême aversion à l'endroit des dépenses relatives à la mairie. Cette aversion s'explique : la salle des fêtes ne sert-elle pas pour les concerts de la musique et des œuvres post-scolaires laïques, toutes choses dont il n'a cure ? Et pourquoi, je vous le demande, M. le maire ferait-il éclairer au gaz une mairie, où il ne paraît qu'à la belle saison, lorsqu'il éprouve le besoin de venir respirer un peu d'air pur au village ?

LE LOGEMENT DES INSTITUTRICES

Lors de la discussion de l'emprunt, notre citoyen maire nous avait promis d'accomplir toutes démarches utiles en vue d'activer les travaux. Il nous avait même dit qu'à Paris où il se flatte d'avoir de nombreuses et importantes relations (sans doute s'y, dit-on loyal républicain !) il aurait tout fait pour que le projet se réalisât au plus tôt. Ces belles promesses ne devaient pas être tenues et c'est encore au nom de la minorité républicaine qu'en juillet dernier j'écrivais à ce sujet à la préfecture. M. le préfet me répondit :

« Vous avez appelé mon attention sur l'urgence que présente la réalisation du projet de reconstruction du logement des institutrices de Templeuve.

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'adresser le projet dont il s'agit à M. le ministre de l'Instruction publique en lui demandant de vouloir bien le revêtir de son approbation dans le plus court délai possible.

« Agréez, M. le conseiller etc.

« Signé : Trépont, préfet ».

M. le maire protestait pendant la période électorale de son dévouement à l'école laïque. Mais c'est à l'école libre de jeunes filles qu'allait toute sa sympathie. Il nous l'a bien prouvé depuis.

POUR LES CULTIVATEURS

Contrairement à ce qu'affirme votre correspondant, la circulaire de 1912 n'a pas été épluchée. Vous pouvez y lire textuellement :

« Templeuve étant avant tout une commune agricole, la vigilante sollicitude de la municipalité s'est dès l'origine employée au profit du monde des cultivateurs.

« Nous l'établirons, non par des mots, mais par des faits ».

IMPOT FONCIER

Au début de l'année 1910, de concert avec le contrôle des contributions directes, l'administration municipale a procédé aux opérations de péréquation de l'impôt foncier

Il nous a été donné de constater que les terres de Templeuve étaient plus lourdement grevées que celles de certaines autres communes de notre région.

Le jour où la revision à laquelle nous avons procédé sera appliquée, les impositions foncières de Templeuve seront diminuées ».

A cette époque, le maire s'attribuait avec une nonchalance exquise un rôle avantageux et donnait à entendre que c'était grâce à son concours que la revision des contributions directes s'était effectuée à Templeuve. Saluons !

Mais puisque M. le Maire accuse aujourd'hui le Parlement du retard apporté à la péréquation de l'impôt foncier, que ne met-il « ses hautes relations parisiennes » au service de l'agriculture ? Les cultivateurs qui savent rendre justice à chacun n'ont pas oublié le vœu que j'ai émis concernant le défectuosité des courants qui séparent les communes de Templeuve et d'Ennevelin. Ils n'ont pas davantage oublié que le service des améliorations agricoles a répondu, entre autres choses : « Si le curage est en réalité un approfondissement et fait partie d'un projet d'assainissement agricole, la demande de subvention peut être prise en considération sous certaines conditions, l'une d'elles étant que le projet ait été étudié par le service des améliorations agricoles ! »

Les cultivateurs se demandent encore pourquoi M. le Maire n'a pas daigné s'adresser à un ingénieur du service hydraulique, dont la collaboration et les bons conseils eussent été gratuits. Mais promettre et tenir sont deux. Si les fermiers des Molières et d'ailleurs en doutent, qu'ils lisent le compte rendu de la délibération du 2 février dernier. Ils verront à quoi se résume le dévouement de M. Baratte. Ils verront aussi percer l'oreille du propriétaire... Et puis à quoi bon améliorer les Molières qu'inondent les marais de Bonnance, cet éternel sacrifié dont M. Baratte et sa famille sont les gros propriétaires ?

Après 16 ans d'administration M. le Maire ne possède que de très vagues notions d'hydrographie. Il ignore, le cher homme, que le courant de séparation ne déverse pas ses eaux à Bonnance, mais à Ennevelin.

Il est vrai que M. Baratte trouve tout naturel que la commune fasse pour lui-même ce qu'il ne veut pas qu'elle fasse pour les fermiers des Molières. Propriétaire de plus de 700 mètres de terrain en bordure de la Marque, de plus de 300 mètres de terrains en bordure du Zécart, il accepta que la commune assume les frais du curage.

Charité bien ordonnée...

LE PATRIOTISME

M. Baratte est évidemment partisan du service de trois ans, votre du service de cinq ans. Qu'est-ce que ça peut bien lui faire ? A-t-il seulement accompli son service militaire ? Par exemple quand il s'agit de donner un témoignage de patriotisme, un vrai, c'est une autre affaire. En août dernier le 43e de ligne, en manœuvres, cantonna à Templeuve. Chaque habitant réserva aux troupiers le plus cordial accueil. Seul, M. le Maire se distingua. Il refusa de loger dans son château un seul soldat, un seul officier. Le voilà, votre patriote.

LES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS

Je m'excuse près de mes amis les mutualistes de les mêler à une polémique d'ordre politique. Mais notre correspondant — apparemment mal renseigné — a commis une erreur si regrettable qu'une explication s'impose.

Quand je reçus la lettre recommandée du 27 mars, je répondis immédiatement que j'acceptais l'ordre du jour relatif à la nomination d'un président. J'avais préalablement déclaré qu'étant devenu chef de l'opposition dans notre commune, je ne pouvais rester plus longtemps à la tête de la Société sans la faire souffrir de nos différends politiques. J'ai cependant toujours été de ceux qui pensent qu'on peut jouer un rôle politique tout en restant un fervent mutualiste. Et cela, je me suis constamment efforcé de le prouver. C'est ainsi qu'élu huit ans auparavant, le 2 juillet 1905, sur la proposition de M. Baratte, par 60 voix contre 20 à M. Hasard, j'ai accueilli et ratifié, comme il était de mon devoir, quelques années plus tard, la nomination au bureau de mon honorable concurrent.

Et quand j'entends votre correspondant parler de mon « débarquement », je suis bien obligé de rire. Au moment où M. Baratte fit acte de candidat et répandit à profusion des prospectus où il prenait posture de héros, je poussai la mansuétude jusqu'à lui accorder ma protection. Dans mes adieux je priai mes amis de voter pour M. Baratte. Ceci dit, passons aux résultats du scrutin. Les voici :

Votants : 90. — Majorité absolue : 46 voix. Baratte, 47 voix ; Demesmay, 39 voix ; Le Boucq, 1 voix. — Bulletins blancs ou nuls : 3.

Je vous avoue en toute franchise que loin de m'être désagréable ce résultat me combla d'aise et que j'éprouvai une vive satisfaction à constater qu'en dépit de l'attitude qu'il m'avait plu de prendre, 39 de mes amis avaient tenu à manifester — malgré tout et quand même ! — en votant pour moi, leur désir de liberté.

Je m'en allai sans la moindre mauvaise humeur. Je serrai cordialement les mains de mes camarades. Et lorsque M. Baratte, à qui je venais de céder la présidence, vint à moi avec un air doucereux et me dit : « Puis-je me permettre de vous tendre la main ? » je m'amusai de sa mine. « Parfaitement, M. Baratte, lui répondis-je, je vous serrerai la main, mais seulement en qualité de mutualiste » Et j'accordai la poignée de main demandée.

N'ai-je pas, au surplus, assuré les mutualistes de mon concours loyal ? Ne leur ai-je pas dit que chaque fois que l'occasion se présenterait de leur être utile, je me souviendrais d'avoir été, huit ans durant, à leur tête. Et tout le monde sait, à Templeuve, que je tiens, moi, mes promesses.

Me sera-t-il permis d'ajouter que la situation financière de la Société était, lors de mon départ, excellente ? Que la Société ait besoin, pour vivre, des subventions communales et du concours effectif des membres honoraires, c'est indéniable, mais n'est-ce pas précisément le désir de ne pas entraver le recrutement de ces membres honoraires qui m'a incité à partir ? Au lieu de m'adresser des reproches que rien ne justifie, votre correspondant serait bien inspiré en conseillant à M. Baratte de ne plus insister sur la générosité des membres de sa famille ? Il est bon de donner, mais il y a la manière.

LES FINANCES DE TEMPLEUVE

Puisque nous en sommes aux finances, pourquoi votre correspondant néglige-t-il de nous parler de la situation financière de la commune et de la gestion municipale de M. le maire ?

Personne n'ignore à Templeuve que M. Baratte n'a jamais répondu sérieusement à ma lettre recommandée du 1er avril. Personne n'ignore, non plus, que le 31 mars, M. Baratte n'avait pas payé les travaux effectués en 1912 et que certains des fournisseurs municipaux attendaient encore le paiement des travaux effectués en 1911.

Les électeurs tiendraient cependant à connaître le montant du déficit de la caisse municipale.

En mai 1912, M. Baratte prétendait dans ses circulaires électorales qu'une gestion financière ne devait être ni socialiste, ni radicale, ni progressiste (il ne disait pas, il est vrai, « ni cléricale ! »), qu'elle devait être financière tout court ! Et il soutenait que sous sa direction les finances de la commune avaient prospéré. Cela avait bel air, sur le papier. Oui. Mais en novembre 1912, en séance du Conseil, M. le Maire avouait piteusement qu'il n'avait plus d'argent. Les contribuables ont retenu cet aveu. Ils ne sont pas au bout de leurs peines. M. le Maire leur réserve sous forme de centimes additionnels, une autre surprise non moins amère. Il lui restera, en mai 1915, la ressource de leur raconter que les brouillons et les réfractaires de la minorité républicaine ont causé tout le mal.

A savoir si les contribuables — hommes de bon sens — accepteront cette explication.

L'EDUCATION DU PEUPLE

Souffrirez-vous, Monsieur, que je rappelle le succès qu'obtint le 13 avril, la conférence de mon ami Pelleau ? Après la réunion, plus de cent cinquante auditeurs se firent inscrire à notre ligue.

Et ce n'est pas tout. Bon nombre de Templeuvois se sont engagés à renforcer notre troupe. Mon camarade Pelleau et plusieurs orateurs républicains reviendront à Templeuve. Ils exposeront aux Templeuvois les grandes questions d'actualité. Ils développeront devant eux les idées républicaines. Je conçois qu'il soit désagréable à notre maire de voir se dresser en face de lui un parti fortement organisé. J'admets que le succès toujours croissant d'une Ligue républicaine démocratique qui se propose d'éclairer le peuple, porte ombrage aux aristocrates dédaigneux qui ont longtemps berné les électeurs.

Je reconnais qu'il doive être pénible à M. Baratte de sentir diminuer sa détestable influence. Mais j'estime que notre maire aurait mauvaise grâce à se plaindre. Il est logique que tous ceux qu'il a leurrés de vaines promesses, se joignent à nous qui ne promettons que dans la mesure où nous pouvons tenir. Il est juste que les hommes qui ont le même idéal républicain, les mêmes aspirations démocratiques, s'unissent contre la faction ambitieuse qui détient momentanément le pouvoir communal et rejettent un joug qui pèse si lourdement sur eux.

Educateurs, nous avons une tâche admirable à accomplir. S'il plaisait à M. le Maire de s'égarer un jour parmi nous, peut-être réussirions-nous à compléter son éducation civique, si négligée jusqu'à ce jour. Et j'y pense. Votre correspondant, Monsieur, insinue que la discussion des questions qui nous séparent gagnerait à devenir contradictoire et à être portée devant le Conseil municipal. Votre correspondant plaisante. Nous avons mieux à faire, à la Mairie, que de liquider nos affaires personnelles. Mais puisque l'idée d'une réunion contradictoire paraît sourire à M. Baratte, nous nous ferons un plaisir de l'inviter — par lettre recommandée, s. v. p. — à l'une des prochaines réunions de notre Ligue. Nous lui garantissons la plus entière liberté de parole. Il pourra exposer en paix ses arguments et nous espérons qu'il ne laissera pas passer cette occasion inespérée de mettre en valeur ses qualités oratoires.

Pour ce qui est de la promesse de 1000 fr (encore une promesse !) formulée par l'intermédiaire de votre correspondant, faut-il le prendre au sérieux ? Et quel malheur que la générosité de M. Baratte soit une fois de plus conditionnelle ! Si la promesse est sérieuse, pourquoi attendre ? Pourquoi M. le Maire ne verse-t-il pas tout de suite la somme promise ? Le geste serait élégant et nous ne pourrions plus accuser notre premier magistrat de n'être généreux... qu'en paroles. En fait de geste il n'a eu jusqu'à ce jour que le geste du tapeur. Et nous savons que chaque fois qu'il a tapé les membres de sa famille il s'est attribué avec une modestie charmante le bénéfice de leur bonne action.

Aussi bien, il se peut que la très illusoire promesse de M. Baratte soit l'indice d'une candidature probable aux prochaines élections cantonales. Si cette hypothèse est exacte, quelle aubaine ! Et pour peu que mon parti me choisisse comme candidat, quelle joie j'éprouverai à me mesurer avec M. le Maire. Les questions de parti mises de côté, nous pourrons donc compter chacun nos partisans. Voilà qui me ravit.

En avril 1908, M. Baratte essayait de me faire abandonner à son profit la ligne de conduite dont je ne me suis à aucun moment écarté, quoi qu'il dise, depuis que je suis électeur. Il me demandait d'observer une neutralité bienveillante et il ajoutait : quelle que soit votre orientation politique, pour le reste du canton, il faut que vous continuiez à conserver à Templeuve, dans votre village natal, cette situation prépondérante d'arbitre impartial entre les partis, considéré de tous, parce qu'il refuse de s'immiscer dans les discussions locales. Cette conception répond du reste à la largeur de vos idées. A Cysoing, vous pouvez être le représentant d'un parti ; à Templeuve, vous êtes le conseiller d'arrondissement de tout le monde.

Je lui ai répondu qu'il était de mon devoir d'appuyer de ma modeste influence la liste de gauche. Mais j'ai cessé de lui plaire et je ne suis plus le conseiller d'arrondissement de tout le monde en général et de M. Baratte en particulier !

Les électeurs se rangeront-ils à cette opinion ? Il sera facile à M. Baratte de tenter l'épreuve. Seulement, comme je suis curieux de ma nature, je voudrais savoir ce que dira mon adversaire au congrès libéral de Cysoing.

Fera-t-il comme il y a 11 ans, alors qu'il sollicitait l'investiture républicaine ? Ou bien se vantera-t-il d'être conservateur et déclarera-t-il qu'il se repent d'avoir un jour quitté les réactionnaires et de s'être déguisé en républicain ?

Confessera-t-il qu'il a choisi pour maître le comte de Mun et pour journal la « Croix » ?

Mais laissons là ces graves problèmes. Au cours de la réunion à laquelle va le convier la Ligue Radicale Démocratique de Templeuve notre Maire daignera sans doute satisfaire notre curiosité.

Je serais un ingrat si je ne vous remerciais bien sincèrement, Monsieur, de m'avoir donné l'occasion de parler dans notre journal de cette Ligue, qui nous est chère.

Nous ne doutons pas que son action ne soit assez forte pour donner, dans 3 ans, à M. Baratte, le loisir de se consacrer à l'éducation de ses nombreux enfants ; pour le rendre à ses douces études paloisantes et à ses terres de Sologne qui lui sont infiniment plus chères que les terres des fermiers templeuvois ; pour lui permettre enfin de prolonger son séjour dans cette bonne ville de Douai où il passe déjà plus de huit mois sur douze.

Je vous renouvelle mes remerciements et je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes parfaits sentiments.

Louis DEMESMAY-DESPREZ.

P. S. — Le lundi 28 avril, à 9 heures et demie du matin, comme je demandais, à la Mairie de Templeuve, communication du registre des délibérations du Conseil municipal, le greffier me répondit qu'il ne pouvait me montrer ce registre, « ne l'ayant pas sous la main. »

Le compte rendu des délibérations du Conseil municipal devant être constamment tenu à la disposition des électeurs, je m'étonnai de la fin de non recevoir qu'on venait de m'opposer.

Je télégraphiai immédiatement à M. Hector Singer, huissier à Pont-à-Marcq, qui se rendit à la Mairie de Templeuve dans l'après-midi, en compagnie de mon ami César Dubreucq.

Ces Messieurs constatèrent que M. Baratte avait emporté — pour ses chères études sans doute — le registre municipal.

Je laisse aux Templeuvois le soin de commenter cette constatation.

La réponse de M. Baratte ne devait d'ailleurs pas se faire attendre. Elle fut, comme vous allez en juger, assez curieuse : le vendredi 2 mai je reçus de notre premier magistrat, par l'entremise de M. Coudroy, huissier, sommation d'avoir :

1° A payer au requérant (M. Baratte) aux offres de m'en donner bonne et valable quittance, la somme de 24 francs due pour 4 journées payées par le requérant le 31 juillet 1904, aux colleurs d'affiches de Templeuve, lors de l'élection au Conseil d'arrondissement qui a eu lieu à cette date dans le canton de Cysoing — la dite somme payée aux lieu et place de Louis Demesmay.

2° A déclarer quel intérêt de retard Demesmay entend payer pour cette avance.

3° A indiquer le motif du retard apporté au règlement.

Ce document était trop drôle pour que je ne le misse pas sous les yeux des Templeuvois. M. Baratte qui a déjà joué tant de rôles, tient maintenant à jouer le rôle d'amuseur public et de bouffon, et à donner à rire, — à ses dépens. Rien ne manque plus à notre joie. Et tout serait pour le mieux dans la plus joyeuse des mairies si M. le Maire tenait un peu mieux sa comptabilité.

Je ne suis malheureusement pas le seul à qui il réclame des comptes et l'on prétend que l'excellent homme s'apprête à faire dresser de nouveaux exploits d'huissier. Ce grand financier apporterait-il à l'administration de sa fortune la même incapacité qu'à la gérance des finances municipales ?

L. D.

WILLEMS

Notre maire candidat au Conseil général. — Le « Progrès » a déjà eu l'occasion de dire tout le bien qu'il pense de M. le docteur Lamotte, maire de notre commune et conseiller général du canton de Lannoy. Certains électeurs, nos adversaires, pourraient prétendre par ignorance ou par parti-pris peut-être que ces éloges sont exagérés et affirmer qu'il s'agit là simplement d'artifices de circonstance destinés à préparer une candidature. Que ceux-là viennent quelque temps habiter notre commune, qu'ils étudient de près et impartialement le chef estimé de notre administration municipale et ils apprendront à l'apprécier comme homme, comme administrateur et comme républicain !

M. le docteur Lamotte n'est pas énorgueilli par ses titres et par sa situation. Il est resté l'homme à l'abord facile, très accueillant pour tous, non par vil calcul électoral, mais par bonté d'âme, compatissant aux peines d'autrui, voyant de près la misère et cherchant par tous les moyens à soulager les malheureux. C'est un véritable cœur d'or, incapable de ressentiment, de rancune. Bien de ses adversaires politiques ont pu le constater et ne démentiront pas les quelques lignes qui précèdent.

Maire depuis les dernières élections municipales, M. le docteur Lamotte a pu déjà prouver à tous qu'il était un parfait administrateur. Ce n'est pas lui qui, comme cela se produit dans beaucoup de communes, laisse en fait la direction des affaires municipales au secrétaire de mairie. Il étudia minutieusement, avant de les solutionner, toutes les questions qui surgissent, même celles qui paraissent d'une importance infime. Rien n'est livré au hasard ni à l'arbitraire. Il s'efforce avant tout d'être juste pour tous. Il est très respectueux du suffrage universel et ne prend aucune décision de quelque importance sans l'assentiment du Conseil municipal. Avec lui, la mairie est la maison de verre ; rien ne s'y fait sous le boisseau ; tout, au point de vue budgétaire en particulier, peut se justifier. Administrateur vigilant, il est surtout soucieux de l'intérêt général. Sans doute, il peut lui arriver pour cette raison d'être obligé de ne pas donner satisfaction à certains intérêts particuliers et de risquer ainsi d'amener certains mécontentements. Mais il a pris pour devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». Il a d'ailleurs confiance en la clairvoyance de ses électeurs : il est persuadé que les mécontentements ne seraient que passagers surtout chez les républicains, qui ne pourraient lui reprocher longtemps d'agir selon la vraie doctrine républicaine, laquelle veut que l'intérêt général passe avant les intérêts particuliers. M. le docteur Lamotte est un démocrate convaincu. Il a pris une part active à l'élaboration des réformes votées depuis l'arrivée des républicains à la mairie. Des dépenses très fortes, notamment pour l'éclairage au gaz et pour les œuvres d'assistance ont été faites sans obérer le budget.

Les conseillers républicains et le maire peuvent être fiers de leur œuvre.

Aussi, les électeurs de Willems ont-ils appris avec satisfaction que M. le docteur Lamotte consentait de nouveau à poser sa candidature au Conseil général.

Ils s'apprêtent à lui témoigner en masse leur confiance au mois de juillet prochain et ils sont persuadés que le nom de leur maire si sympathique et si modeste, sortira victorieux des urnes.

HEM

La fête musicale. — C'est aujourd'hui qu'a lieu la grande fête musicale dont nous avons donné le programme. Si le temps se met de la partie, l'affluence sera grande. Rappelons que la petite fleur sera vendue au profit des œuvres.

HELLEMMES

Le budget de 1913. — Vous souvient-il encore de l'air héroïque que jouait sur l'olifant des grands jours le citoyen Lemaire, rapporteur général du budget, lorsqu'il faisait savoir à la population émerveillée que, grâce à son incomparable talent de calculateur, la ville d'Hellemmes allait être soulagée d'un centime additionnel tout en voyant son budget porté de 188.000 à 220.000 francs.

Nous attendions avec une réelle impatience le tour de force qu'allait accomplir ce calculateur-acrobate. Hélas ! il nous faut déchanter et le rapporteur du budget a l'air de s'être cassé les reins à la première pirouette. Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 17 avril ne nous laisse aucune illusion à cet égard, et, au lieu d'avoir un centime additionnel de diminution, nous allons pour la première année d'administration socialiste et comme don de joyeux avènement, être gratifiés de 8 centimes et demi d'augmentation !

Et ça ne fait que commencer.

Le budget de 1912, établi par la municipalité Fanyau était, comme il est dit ci-dessus, de 188.000 francs, nous subissons donc une augmentation de 32 000 francs. Les contribuables quels qu'ils soient vont se trouver en face de côtes mobilières et de contributions accrues considérablement.

N'oublions pas que nous n'en sommes qu'à la première année d'administration collectiviste ; au bout de quatre ans, le budget de la ville d'Hellemmes aura subi un accroissement de plus de cent mille francs, et, la vie déjà si chère, deviendra impossible chez nous. Il est vrai que, pour nous consoler, nous aurons la satisfaction de savoir que le citoyen-maire s'est fait voter 200 fr. de traitement par mois. Si, avec cela, nos concitoyens ne sont pas contents, il faudra reconnaître qu'ils sont rudement difficiles à satisfaire.

TIMOLEON.

BAUVIN

Acte de courage. — Vendredi, vers 3 heures de l'après-midi, le cheval de M. Coureol, épicier, s'était emballé sur la place de la Gare de Bauvin et parcourait au grand galop la Grande-Rue. Le facteur rural, M. Lucien Hollynck, se jeta résolument à la tête du cheval et parvint à l'arrêter. Ce n'est pas la première fois que ce facteur se distingue par son courage et a ainsi évité plus d'un malheur. Aussi nous le signalons à l'administration préfectorale.

ATTICHES

La remise des médailles aux anciens combattants de 1870-1871 se fera aujourd'hui 4 mai, à 11 heures et demie du matin. A une heure et demie, un banquet se fera à l'estaminet veuve Longuépée.

NORD

DOUAI

Société d'horticulture. — Une conférence pratique de culture potagère sera faite par M. Lorette, aujourd'hui dimanche 4 mai, à 4 heures du soir, dans le deuxième groupe de jardins ouvriers, au chemin de Cuincy.

La nouvelle caserne. — Les plans du nouveau quartier à construire aux environs de l'ancienne porte d'Arras sont enfin approuvés par le Ministère de la Guerre.

Les travaux divisés en six lots seront prochainement mis en adjudication et devront, suivant les instructions ministérielles, être poussés avec la plus grande activité.

ESTREES

Médailles de 1870. — Un certain nombre de nos concitoyens ont déjà obtenu la médaille commémorative de la guerre franco-allemande.

Ce sont : MM. Delbart Nicolas, Delbart François, Lucas François et Marache Alexandre, qui faisaient partie de la Garde nationale mobile ; MM. Drancourt Henri, Pinchon Auguste, Lemaire Armand et Bégot François, qui faisaient partie de l'armée active, et M. Hérin Léopold, qui faisait partie de la Garde nationale mobilisée.

Toutes nos félicitations.

VALENCIENNES

Théâtre municipal. — Tournées Dufrenne et Grandjean. — Ce soir, « La Princesse des Folies-Bergère », pièce à grand spectacle en quatre actes et quatre tableaux, de MM. Marcel Nadaud et H. d'Arvan.

1er acte : En famille ; 2e acte : L'Hôtel de Cupidon ; 3e acte : La Môme Kiki ; 4e acte : Une soirée aux Folies-Bergère

Représentation complète de Music-Hall, attractions et chants. Orchestre complet sous la direction de M. J. Garnol, chef d'orchestre des Folies-Bergère de Paris

LOURCHES

Société républicaine des conférences populaires. — Aujourd'hui dimanche 4 mai, à 6 heures très précises du soir, salle de l'Alcazar, sous la présidence d'honneur de M. Hourriez, maire de Lourches, conférence par M. François Deneubourg, instituteur à Roubaix, officier d'académie, sur « La Révolution française et le grand Carnot ».

HAZEBROUCK

Un incident d'atelier. — Les fileuses de la filature Maes, rue de Merville, ont demandé hier à conduire un métier au lieu de deux. Une démarche faite à la filature par le secrétaire de leur syndicat n'a pas abouti. Une nouvelle démarche sera tentée lundi matin près du directeur de la filature.

Singulière visite. — Un homme inconnu, âgé d'une quarantaine d'années, s'est présenté au commissariat de police. Son allure parut équivoque à M. Gabridin, l'excellent commissaire de police, qui le fit fouiller. L'inconnu portait sur lui un revolver chargé. On n'en put tirer autre chose que des propos incohérents et on l'hospitalisa provisoirement au poste.

GAZ appareils seul. — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 70. Appareils d'éclairage, chauffage et forces motrices par gaz, vente, location, vente à terme, inst. grat. no 3116

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ROUVROY-NOUMEA

Un terrible orage est survenu hier à Rouvroy, route de Méricourt, accompagné d'une pluie diluvienne. La foudre est tombée sur une meule qui a été complètement détruite.

BÉTHUNE

BILLY-MONTIGNY

Accidents. — Selber Umart, contusion pied droit. Lucas Eugène, contusion jambe gauche. Verakure René, contusion main gauche. Janssens Théodore, plaie main droite. Dernoncourt Paul, plaie jambe gauche. West